

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-54

LE MERCREDI 17 DECEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M Philippe BEUGNON, M David Le GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

nombre de conseillers :	
en exercice :	13
présents :	11
votants :	12
quorum :	7

PROCURATIONS :

Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENTS EXCUSES :

M. Romuald SEITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU PORTAIL SUD DE L'EGLISE

En 2023, la commune avait préparé un dossier de restauration des portails Ouest et Sud présentant des dégradations dues à l'âge et sollicité des subventions. Ce dossier avait été soumis au conseil du 29 septembre 2023. Cependant dans le cadre du strict entretien, le montant demandé était supérieur au plafond autorisé par la DRAC d'une part, et les travaux de mise hors d'eau de l'église allait démarrer d'autre part. Il a donc été jugé utile de retarder l'opération de restauration des ventaux jusqu'à la fin des travaux de l'église.

C'est ce dossier qui vous est présenté aujourd'hui scindé en deux opérations.

Trois entreprises avaient été consultées, seule l'entreprise Treccani avait répondu positivement et s'était déplacée sur site pour évaluer les travaux à effectuer. La validité du devis étant largement dépassé, il a été demandé à cette entreprise de le réévaluer si besoin.

Un devis de 17 570 € HT soit 21 084 € TTC a été remis en mairie.

Devant la nécessité d'entreprendre ces travaux, il est proposé aux conseillers d'accepter ce devis et de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, de la DRAC Île-de-France et du Conseil régional.

Ces travaux feront l'objet d'une demande d'autorisation préalable déposée auprès des services de la DRAC.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalize.com

99_DE-095-219506516-20251217-2025_54-0E

Le conseil à l'unanimité accepte ce devis, sollicite les subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, de la DRAC Île-de-France et du Conseil régional et dit que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Ces travaux feront l'objet d'une demande d'autorisation préalable déposée auprès des services de la DRAC.

Le conseil à l'unanimité accepte ce devis, sollicite les subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, de la DRAC Île-de-France et du Conseil régional et dit que les crédits seront inscrits au budget 2026.



Le Maire
Dominique HERITIER-BOULENAT

Envoyé le : 13/12/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 22/12/2025
Publié le : 22/12/2025
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Dominique BARBIER-CINTRAT

, au

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalize.com

99_DE-095-219506516-20251217-2025_54-DE